

---

Angelie Sens

## **La révolution batave et l'esclavage. Les (im)possibilités de l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage (1780-1814)**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Angelie Sens, « La révolution batave et l'esclavage. Les (im)possibilités de l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage (1780-1814) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 326 | octobre- décembre 2001, mis en ligne le 07 mars 2008. URL : <http://ahrf.revues.org/479>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Armand Colin, Société des études robespierristes

<http://ahrf.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://ahrf.revues.org/479>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

# LA RÉVOLUTION BATAVE ET L'ESCLAVAGE LES (IM)POSSIBILITÉS DE L'ABOLITION DE LA TRAITE DES NOIRS ET DE L'ESCLAVAGE (1780-1814)

ANGELIE SENS

À la veille de la Révolution, le problème de l'esclavage est à l'ordre du jour tant en France qu'en Angleterre ou aux États-Unis. Curieusement, les Pays-Bas, connus pour leur légendaire tolérance et leur modernité, n'ont aboli ni la traite ni l'esclavage. Il y avait pourtant des partisans au sein de l'Assemblée nationale de 1796-1798. Cet article essaie de comprendre ou de résoudre « l'énigme néerlandaise » dans ce domaine, en restituant les discussions de l'époque mais aussi les représentations des Lumières et les réalités quotidiennes.

**Mots clés** : traite des Noirs ; esclavage ; colonies ; Compagnie des Indes ; révolution batave.

Ces dernières années ont vu la célébration d'un grand nombre de commémorations en l'honneur de l'abolition de la traite des Noirs et de l'esclavage. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France mais aussi les anciennes colonies des puissances européennes ont organisé des activités et érigé des monuments en souvenir de cette abolition.

Le 1er juillet 1998, un groupe assez restreint de Surinamiens, d'Antillais et quelques Néerlandais ont commémoré le fait que les Pays-Bas avaient aboli l'esclavage il y a cent-trente cinq ans, en 1863 pour être précis. Un livre a été publié et un débat ouvert pour savoir pourquoi les Néerlandais s'intéressaient si peu à l'histoire de la traite des Noirs et à l'esclavage et ce qu'il fallait faire pour que ces « pages sombres » de l'histoire nationale soient connues d'un plus vaste public (1). Un an plus tard, en 1999, le gouvernement néerlandais a promis de financer un monument national, consacré à

(1) G. OOSTINDIE (éd.), *Het verleden onderogen. Herdenking van de slavemij*, Amsterdam/Den Haag, 1999.

cet événement. Il a reconnu la responsabilité des Néerlandais en ce domaine, mais n'a point daigné faire des excuses officielles. Le monument doit être érigé en 2002, dans un parc tout près de l'ancien Institut colonial, baptisé désormais Institut royal des Tropiques.

Cette reconnaissance tardive du rôle historique dans la traite des Noirs et l'esclavage est un trait singulier de la mémoire nationale et de l'historiographie, qui ne se rencontre pas seulement aux Pays-Bas. S'y décèle une façon d'envisager le passé comme une série d'événements et d'épisodes glorieux, de héros et d'héroïnes, d'évolutions historiques positives, qui à eux seuls constitueraient la nation morale. Ce récit prédominant a toujours gain de cause et explique pourquoi les programmes éducatifs accordent trop peu d'attention à ce qui passe pour des épisodes négatifs de l'histoire nationale. C'est ainsi que les Français ne sont pas encore guéris de leur traumatisme algérien, les Néerlandais de leur traumatisme indonésien.

La traite des Noirs et l'esclavage ne semblent pas être un traumatisme de ce genre. L'historiographie, il est vrai, a longtemps négligé le sujet. Mais, quand les universitaires européens ou américains l'abordent, ils se concentrent le plus souvent sur l'abolitionnisme et sur ses défenseurs (blancs) de la première heure, afin d'intégrer malgré tout leur récit dans celui qui domine l'histoire nationale.

La question qui se pose quand on aborde le problème de l'esclavage néerlandais est évidemment de savoir pourquoi la République des Provinces-Unies, dont la tolérance et la soif de liberté sont légendaires, n'a pas aboli l'esclavage, pas même après sa révolution. Il fallut pour cela attendre 1863. Cette abolition tardive n'a pas intrigué que les historiens néerlandais; David Brion Davis, grand spécialiste américain, a qualifié le cas néerlandais « d'énigmatique » (2).

La République des Provinces-Unies était un État moderne, avancé, qui, comme les pays similaires, partageaient les idées et les attitudes des Lumières. Pourtant, pour ce qui est une des priorités des Lumières, à savoir la liberté individuelle et les Droits de l'homme, la version néerlandaise continue de déconcerter les historiens. Si l'on compare la République à la Grande-Bretagne et à la France, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi les Pays-Bas n'ont manifesté aucun intérêt en faveur de l'abolitionnisme, pourquoi ils n'ont pas suivi l'exemple des Quakers anglais et américains ou celui de la Société des Amis des Noirs (3).

(2) D. B. DAVIS, « The perils of doing history by ahistorical abstraction : a reply to Thomas L. Haskell's AHR Forum reply », in Th. BENDER (éd.), *The antislavery debate*, Berkeley / Los Angeles / Oxford, 1992, p. 295.

(3) Sur le mouvement abolitionniste français, voir M. DORIGNY et B. GAINOT, *La Société des Amis des Noirs 1788-1799. Contributions à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, 1998.

En 1994, Seymour Drescher publiait un article remarquable sur la relation problématique entre le capitalisme néerlandais et l'abolitionnisme, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, où il comparait le cas néerlandais à celui de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de la France. Il en arrivait à la conclusion que « le contexte économique proposait le support positif le plus ténu pour et l'argument anti-abolitionniste le plus fort contre l'abolition de l'esclavage ». Drescher suggérait que la vague anti-esclavagiste s'expliquait le mieux dans le contexte des « nouvelles formes de conduite collective » et pouvait être vue comme « un des nouveaux modes de mobilisation sociale » (4). De ce point de vue, l'attitude néerlandaise différait peu de celle des Français, Espagnols, Danois ou Suédois. Ce serait seul le cas anglo-saxon qui contrasterait avec les autres pays (5).

Cet article se penchera tout d'abord sur les années 1795-1798, durant lesquelles les révolutionnaires bataves essaient de redéfinir l'État néerlandais et sa politique. Des années durant lesquelles les citoyens éclairés commentent librement les affaires sociales et politiques, sans exclure l'esclavage et la position future des esclaves dans les colonies. Ensuite, il faudra remonter dans le temps, jusqu'aux années 1770-1790, pour retrouver les racines des idées esclavagistes ou anti-esclavagistes, avant de s'interroger sur la divergence entre les idées ou l'idéologie sur l'esclavage, d'une part, et les pratiques politiques et économiques, d'autre part.

### La révolution batave, 1795-1798

À la suite du coup d'État du 22 janvier 1798, la nouvelle Assemblée batave, composée de radicaux, se mit à la tâche. Le 23 avril, la première Constitution de la République batave, Une et Indivisible, fut acceptée par le peuple. C'était le résultat de trois ans de débats politiques, intenses, parfois passionnés qui avaient mené à une impasse. Le coup d'État y remédia, à la grande satisfaction de la France qui souhaitait que la République-sœur soit dotée d'une constitution, calquée si possible sur celle de l'an III. Pendant longtemps, les historiens ont ainsi affirmé que la Constitution batave était une copie conforme de celle du Directoire. Les recherches récentes démontrent que les révolutionnaires bataves ont suivi une ligne plus autonome que ce que l'on croyait (6). Mais qu'ont-ils fait pour résoudre le problème de l'esclavage ? La Constitution de 1798 est muette à ce sujet. Aucune allusion n'est faite à la

(4) S. DRESCHER, « The long goodbye. Dutch capitalism and antislavery in comparative perspective », *American Historical Review*, vol. 99, n° 1, 1994, pp. 44-69. L'article a été republié dans G. OOSTINDIE (éd.), *Fifty years later. Antislavery, capitalism and modernity in the Dutch orbit*, Pittsburg / Leiden, 1995, p. 53.

(5) *Id.* et l'épilogue de DRESCHER in *Fifty years after*, p. 247.

(6) L. DE GOU (éd.), *De Staatsregeling van 1798*, Den Haag, 1988, vol. I. Voir dans ce numéro la contribution d'Arthur Elias.

position des esclaves dans les colonies néerlandaises; aucune allusion non plus à une quelconque généralisation du droit à la liberté chez les esclaves.

Dans les années qui précèdent, le problème avait pourtant été plusieurs fois abordé. Quelques représentants de l'Assemblée nationale s'étaient faits les fervents avocats d'une destruction immédiate de tous les obstacles à la liberté universelle, dans le cadre des Droits de l'homme, en préambule à la constitution. D'autres étaient plus prudents et envisageaient les conséquences d'une telle décision. Quoi qu'il en soit, la majorité de l'Assemblée ne voulait pas entreprendre une initiative aussi importante, soit par conviction personnelle, soit par crainte que ce soit prématuré. Un des arguments fondamentaux était que l'abolition de la traite et de l'esclavage n'était pas de nature à être mentionnée dans la constitution et que le problème devait être confié au corps législatif ou à une commission gouvernementale. En ce sens, le débat sur l'esclavage peut être vu comme un des éléments qui a contribué à retarder l'élaboration de la constitution batave.

Un autre des arguments invoqués contre l'abolitionnisme était l'exemple français. En particulier, la révolution de Saint-Domingue et l'abolition qui suivit, due au décret de la Convention du 4 février 1794, dont les effets avaient été dramatiques. En avril 1797, Pieter Vreede (1750-1837), un des grands partisans de l'abolition, mettait même en garde ses collègues de l'Assemblée :

« L'exemple malheureux de nos frères français, qui, avec les meilleures intentions du monde, ont provoqué dans quelques-unes de leurs colonies, non les bienfaits auxquels on aurait pu s'attendre, mais des désastres sans nombre, doit nous servir d'exemple [...] Nous ne devons oublier ni les intérêts de la patrie, ni les intérêts des colonies. Mais nous devons aussi faire savoir au monde combien nous sommes horrifiés d'établir une constitution fondée sur les Droits de l'homme, sur la Liberté, l'Égalité et la Fraternité qui légalise un commerce contre lequel se dresse l'humanité et qui viole tous les Droits de l'homme. » (7)

Il proposait d'inclure un article dans la constitution qui proclamerait que la traite et l'esclavage seraient abolis dans l'avenir. Prudence était le mot clé, pensait-il. C'est ce que n'avaient pas compris les Français qui avaient agi trop brusquement.

Il est important de noter que la question de l'esclavage ne fut pas débattue dans le contexte des Droits de l'homme mais dans un contexte colonial. Le projet d'article sur le statut et l'administration des colonies, où n'était pas mentionné l'esclavage, fut le point de départ de la discussion à l'Assemblée sur ce sujet. Tous, y compris Vreede, mentionnent la conservation des colonies comme une priorité. Les propositions sur la relation entre la mère patrie et les colonies mettaient au premier plan la dissolution des

(7) L. DE GOU (éd.), *Het ontwerp van Constitutie van 1797*, Den Haag, 1984, II, pp. 122-123.

deux Compagnies des Indes, l'amélioration de l'administration des colonies, la gestion par les colons de leurs affaires intérieures - les colons blancs étaient vus comme des citoyens à part entière - et la remise des produits et des profits à la République batave. C'est dans ce cadre que la position des esclaves fut considérée et cela implique que l'abolition ne devait en aucun cas nuire au *statu quo* des colonies. Les esclaves ou plutôt les anciens esclaves devaient devenir des travailleurs libres effectuant les mêmes travaux qu'auparavant. Pour une majorité des représentants, mais aussi pour le public, en général, le travail libre était une alternative perçue comme inaccessible, impossible. Certains d'entre eux motivaient leur position en invoquant l'incapacité des Noirs à comprendre ce que signifiait la vraie liberté. Leur mentalité « primitive » ferait qu'ils cesseraient tout simplement de travailler. Pour des peuples « naturels » comme les Noirs, la liberté ne signifierait rien d'autre que manger, boire, dormir et forniquer. De nature, n'étaient-ils pas paresseux et indolents ?

Ceux qui étaient en faveur de l'abolition proposaient un scénario où la traite et l'esclavage seraient progressivement abolis. Dans les archives, se trouve ainsi une proposition manuscrite, datée du 18 février 1798 et signée par un certain J.-C. Delacoste qui suggère une abolition progressive (8). La proposition fut envoyée au Comité des Affaires coloniales, qui la commenta et fit parvenir ses commentaires au pouvoir exécutif le 29 mai 1798. Sur les réactions de ce dernier et sur les délibérations du Comité, on ne sait pas grand-chose, si ce n'est que le projet ne donna lieu à aucune initiative.

Le projet de Delacoste n'en est pas moins intéressant. Il semble inspiré des *Réflexions sur l'esclavage* de Condorcet, où celui-ci propose une abolition progressive. Mais alors que Condorcet conçoit son projet abolitionniste à partir des Droits universels de l'homme, Delacoste prend en considération à la fois les Droits de l'homme, les problèmes pratiques et les problèmes inhérents tant au caractère « primitif » des Noirs qu'à leur conduite due à l'esclavage. Dans ce contexte, le mot clé est éducation. De ce point de vue, les enfants devraient être immédiatement libérés. Jusqu'à l'âge de 21 ans, ils demeureraient chez leur ancien employeur, travailleraient pour lui sans obtenir de gages mais recevraient une éducation et l'entretien nécessaire. Seraient également libérées immédiatement les mères de trois enfants, qui parviendraient à les conserver en vie jusqu'à l'âge de cinq ans. D'autres catégories seraient émancipées à l'âge de neuf, de douze ou de quinze ans. Mais toutes devraient rester sur place et travailler dans leur plantation d'origine durant une période définie, de sorte à ce que continue à fonctionner l'économie coloniale - et à ne pas s'aliéner les planteurs. Pour protéger la société coloniale contre les rébellions et les violences des esclaves ou des anciens

(8) Proposition manuscrite de J. C. DELACOSTE, « Kort verloop van den toestand der Slaaven in de West Indische colonien [...] », Collection Goldberg, ARA, 2.21.006.51, inv. n° 170.

esclaves, la population blanche serait accrue par l'envoi dans les colonies de vagabonds ou de bannis, par exemple. Aux yeux de Delacoste, tout cela contribuerait à la prospérité des colonies et de la mère patrie. Bien que le projet fût sans nul doute de nature à séduire quelques hommes politiques prééminents, il ne fut donc pas mis en oeuvre.

Une petite victoire fut malgré tout remportée quand fut introduit un article (article 239) dans la constitution, qui stipulait que toute personne ayant des intérêts dans les colonies ou des engagements dans les affaires coloniales ne pourrait devenir membre d'un des comités coloniaux. Cette décision fut mal accueillie, car disait-on, comment s'attendre alors à ce que les colonies soient bien gérées (9) ?

Tout cela ne nous révèle pas ce qu'était au juste l'abolitionnisme batave et s'il témoignait d'une nouvelle conception humanitaire envers les esclaves. En d'autres termes, est-il ici question d'un glissement dans les mentalités ? Et dans quel sens ? Pour en savoir plus long sur les motifs sous-jacents, mieux vaut remonter jusqu'aux années 1770-1790, d'une part, parce que les révolutionnaires bataves y font leur apprentissage politique ; d'autre part, parce que ces années-là peuvent être vues comme celles de l'apogée des Lumières néerlandaises.

### **Citoyens des Lumières et Patriotes**

Entre les années 1750 et 1780, l'émergence et l'essor des sociétés savantes, philosophiques et littéraires, de même que la naissance et le succès de la presse périodique ont créé une infrastructure, qui a avivé à son tour la volonté de réforme politique et culturelle et suscité l'éclosion d'une nouvelle élite intellectuelle. Jusqu'en 1780, ces « instruments de mobilisation » étaient en majorité a-politiques. Et ce n'est qu'avec la révolution des patriotes que la société et la culture néerlandaises se politisèrent (10). Ce n'est pas que disparurent les expressions strictement culturelles. Au contraire. Dans les années 1780-1800, et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, nombre de périodiques continuèrent à traiter des sujets culturels et les sociétés philosophiques et littéraires continuèrent à se réunir autour de projets non politiques. Dans ses pensées et ses écrits, l'élite nouvelle faisait siens des sujets non européens et maniait des concepts tels que ceux de « sauvagerie » et de « nature », de « civilisé » et de « barbare », pour critiquer les maux et les abus de sa propre société, sans pour autant prêter une réelle attention aux non-Européens auxquels elle se référait. Ces débats et discussions abon-

(9) G. J. SCHUTTE, *De Nederlandse patriotten en de koloniën. Een onderzoek naar hun denkbeelden en optreden 1770-1800*, Groningen, 1974, p. 149.

(10) Pour une bonne vue d'ensemble, M. C. JACOB et W. W. MIJNHARDT (éd.), *The Dutch Republic. Decline, Enlightenment and Revolution*, Ithaca / London, 1992.

daient en stéréotypes empruntés aux récits de voyage, tant fictifs que réels ou à la littérature, décrivant les Asiatiques, les Africains, les Américains et les peuples nouvellement «découverts» dans le Pacifique. Cet usage du monde non-européen à des fins critiques contribua à élargir les connaissances générales et à influencer l'opinion publique sur le monde extra-européen.

Les Lumières néerlandaises ont pour caractéristiques d'être modérées et religieuses. Dieu et la Bible, ou le christianisme en général se trouvaient à la base des nouvelles idées sur la place de l'homme dans la nature et la société. Voilà qui semblait protéger la grande famille humaine contre toute exclusion de groupes spécifiques, pour des motifs ethniques ou racistes et, donc, contre la traite et l'esclavage. La plupart des savants et des élites pensantes, qui partageaient cette vision du monde, jouaient un rôle important dans la société néerlandaise ; une société à prédominance urbaine, de culture protestante et impliquée pour une grande part dans des activités commerciales internationales, y compris dans la traite des Noirs. Ces hommes appartenaient à l'empire néerlandais, un empire composé de la mère patrie et des territoires d'outre-mer, perçus comme des *wingewesten*, c'est-à-dire des territoires qui rapportent des profits à la mère patrie. Dans la rhétorique des années 1770-1790, l'importance des colonies ne résidait pas seulement dans leur rentabilité. Elles étaient perçues non seulement comme les icônes de la grandeur et de la prospérité de l'empire néerlandais, mais aussi comme la raison même de son existence. En 1770, le journal *De Koopman* se flattait ainsi que :

« Nos possessions orientales et occidentales, et les autres colonies, sont les véritables trésors de notre patrie ; elles sont pour nous de la plus haute importance et grâce à elles, notre nation est devenue redoutable [...] Un étranger ignorant ne saurait comprendre comment un pays aussi petit que le nôtre a réussi à enchaîner à son char triomphal d'aussi formidables conquêtes. » (11)

Mais le journal avertissait aussi ses lecteurs de la faiblesse de cet empire, devenu vulnérable à cause des problèmes des deux Compagnies des Indes et du système de crédit qui avait sans doute mené à la crise financière de 1773 (12). Il fallait trouver des solutions à l'intérieur même du système. La quatrième guerre anglo-néerlandaise (1780-1784) confronta la République des Provinces-Unies à l'inévitable. Elle perdit - temporairement - un nombre considérable de territoires d'outre-mer, ce qui plongea la

(11) *De Koopman, of bijdragen ten opbouw van Neêrlands koophandel en zeevaard*, Amsterdam, 1770, vol.2, n° 3, p. 17.

(12) *Id.*, 1775, vol.5, n° 24, pp. 185-190. Sur la crise de 1773, voir J. P.VAN DE VOORT, *De Westindische plantages van 1720 tot 1795*, Eindhoven, 1973 et J.-M. POSTMA, *The Dutch and the Atlantic slave trade, 1600-1815*, Cambridge, 1990.



nation dans le désespoir et stimula les revendications en faveur de réformes politiques.

Étant donné la guerre, trop peu d'esclaves arrivaient dans les Indes occidentales. Des colons de Demerara et d'Essequibo (actuellement la Guyane) se plaignaient et demandèrent aux États généraux d'autoriser la libéralisation de la traite afin de fournir aux colonies un nombre suffisant d'esclaves. En 1789, les États généraux proclamèrent un décret pour stimuler « le commerce des Nègres », ainsi qu'ils l'appelaient. Les bateaux néerlandais naviguant sous un drapeau étranger étaient autorisés à commercer avec les colonies. Par contre, fut refusée la proposition d'octroyer une prime pour chaque esclave importé (13).

En 1978, l'historien néerlandais G.-J. Schutte écrivait qu'après 1800 « l'idée de *wingewest* l'avait emporté sur le courant anti-colonial des Lumières, qui avait influencé les patriotes » (14). Le terme « anti-colonial » est plutôt ambigu, car les patriotes des années 1780 n'étaient pas anti-coloniaux dans le sens actuel du terme. Ils critiquaient la position monopoliste des Compagnies des Indes et le soutien qu'elles recevaient du gouvernement. Ces patriotes souhaitaient la liberté du commerce, y compris dans la traite des Noirs, et, défendaient l'égalité de droits des habitants néerlandais des colonies (15). Quelques patriotes des années 1790 allaient plus loin encore et plaidaient pour que les colonies jouissent du même statut que les provinces de la République batave. D'autres acceptaient l'abolition de l'esclavage, mais, on l'a dit, ils n'eurent pas gain de cause.

Dans les années 1780, la traite et l'esclavage n'avaient pas des connotations politiques comme ce sera le cas à partir de 1795. Il y avait certes un nombre considérable de débats critiques dans les journaux et les sociétés, mais que l'on soit ou non patriote, cela ne préjugait pas de la prise de position pour ou contre l'esclavage. Petrus Camper, par exemple, un savant de réputation internationale, était un fervent orangiste, mais il n'en était pas moins un adversaire de l'esclavage. Du reste, quand les patriotes invoquaient « l'esclavage », ils se référaient à celui dont ils souffraient de par les élites gouvernantes et le Stadhouders, Guillaume V, prince d'Orange. Et quand ils disaient vouloir rompre les chaînes, ils ne pensaient pas à celles qui opprimaient les esclaves noirs. S'ils invoquaient la liberté dans des termes analogues à ceux de la Déclaration des droits de l'homme, c'était pour défendre leur propre liberté politique.

L'esclavage existait dans les Indes tant occidentales qu'orientales. Dans les Indes occidentales, les esclaves étaient indispensables dans les planta-

(13) VAN DE VOORT, *De Westindische plantages*, op. cit., pp. 206-210.

(14) G.-J. SCHUTTE, « Winds of change. Dutch colonial policy during the first decade of the nineteenth century », in *Papers of the [first] Dutch-Indonesian Historical Conference*, Leiden/Jakarta, 1978, p. 154.

(15) G.-J. SCHUTTE, *De Nederlandse patriotten en de koloniën*, op. cit., pp. 58-59.

tions. Les esclaves africains y étaient bien plus nombreux que les Blancs qui vivaient dans ces pays. Dans les Indes orientales, le système esclavagiste introduit par les Européens, était plutôt complémentaire et à prédominance urbaine (16). Le débat dix-huitiémiste néerlandais concernait avant tout la traite de l'Atlantique et les esclaves des Caraïbes et de l'Amérique, comme il en allait du reste en France et en Angleterre. Les esclaves des Indes orientales et d'Afrique du Sud, qui étaient sous la juridiction de la Compagnie des Indes orientales, étaient peu mentionnés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. « L'esclavage dans les Indes orientales est sans doute moins dur en général que dans les Indes occidentales, parce qu'en Orient, ils sont seulement confinés dans les travaux domestiques », écrivait Dirk van Hogendorp en 1800 (17). Près de vingt ans auparavant, la Société batave pour les arts et les sciences avait ouvert un concours avec pour titre : « Quels sont les meilleurs moyens pour qu'à Batavia (Djakarta, de nos jours) les travaux domestiques soient confiés totalement ou en partie à des chrétiens nés libres, au lieu d'esclaves ? » (18) Pour autant que je sache, aucun mémoire ne fut présenté au concours.

L'attention était surtout fixée sur les Noirs africains. Dès les années 1780 et au début des années 1790, des auteurs néerlandais tentaient de défendre ces êtres infortunés contre ceux qui voyaient en eux des animaux, contre ceux qui disaient qu'ils étaient tout juste bons à être esclaves et ceux qui croyaient qu'ils n'étaient pas des créatures d'origine divine. À la suite des critiques anglais et français, les critiques bataves insistaient sur l'inhumanité de l'esclavage et optaient pour une solution progressive, accompagnée de mesures pour éviter toute répercussion négative sur l'économie coloniale et sur les colons - qui seraient remboursés de leurs pertes. Sur l'exemple du *London Abolition Committee* (1787) et de la Société des Amis des Noirs (1788), les Néerlandais souhaitaient rallier tout d'abord l'opinion en faveur de l'abolition de la traite des Noirs, ce qui impliquait à la longue, leur semblait-il, le début de la fin de l'esclavage lui-même.

Plusieurs contributions au débat furent publiées dans la série des *Bijdragen tot het menselijke geluk* (« Contributions au bonheur de l'humanité » - série publiée par la Société pour le Bien Commun). La première, publiée en 1789, était un article inspiré de l'*Account of the slave trade* (1788) d'Alexander Falconbridge, que l'auteur considérait comme essentiel, parce que Falconbridge, un ancien docteur qui avait exercé sur un vaisseau négrier, était un témoin oculaire et que son récit, basé sur l'expérience, contredisait.

(16) Voir G. J. KNAAP, «Slavery and the Dutch in Southeast Asia», in *Fifty years later*, *op. cit.*, pp. 193-206.

(17) D. VAN HOGENDORP, *Kraspoekol of de slaavemy. Een tafereel der zeden van Neerlandsch Indiën*, Delft, 1800, pp. IV-V.

(18) *Announce : Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap der Konsten en Wetenschappen*, 1784, vol. II, p. 24.

ceux des partisans de la traite et de l'esclavage. L'auteur avait une fort bonne opinion de l'œuvre pionnière des abolitionnistes anglais et de leur stratégie pour abolir d'abord la traite avant de s'en prendre à l'esclavage (19).

Dans la même série, un défenseur de l'esclavage, marchand à Amsterdam, A. Barrau soulignait en 1790 que, pour prévenir la ruine totale des Indes occidentales, un empire tel celui des Pays-Bas devait tolérer la traite et l'esclavage. À son avis, ces institutions n'étaient pas aussi mauvaises que le laissaient penser les abolitionnistes, ou que l'affirmaient les témoins. L'esclavage était même un bienfait pour ces pauvres Africains, ainsi sauvés du sort cruel qu'ils auraient eu en Afrique. Barrau se félicitait que les Noirs se convertissent au christianisme, ce qui, pour beaucoup, impliquait du reste leur libération à venir. Pour Barrau, à l'inverse, la liberté spirituelle pouvait fort bien s'accommoder de l'esclavage. La conversion des esclaves aurait en tout cas pour avantage de les rendre plus humains. Mais, en l'occurrence, et toujours d'après Barrau, la plupart des esclaves africains étaient « trop paresseux et indolents » pour devenir de bons chrétiens (20).

Comme il a été dit plus haut, les esclaves des Indes orientales n'attiraient pas autant d'attention que ceux de l'Occident. Dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, un débat s'ouvrit pour savoir s'il n'était pas possible de remplacer l'esclavage à Java par le travail libre. Dirk van Hogendorp était pour une abolition immédiate de la traite et une abolition progressive de l'esclavage, tout au plus jusqu'en 1820. Il voyait déjà le bonheur des fermiers, travaillant leur terre, une fois que le système féodal aurait été aboli. La propriété privée ou un nouveau genre de contrat agraire transformeraient les fermiers, les esclaves et les ouvriers agricoles en de bons travailleurs, de grands producteurs, impatientes de cultiver leurs terres fertiles, pour le plus grand bien de la mère patrie. Les révolutionnaires bataves n'étaient pas aussi optimistes et craignaient que ce genre de réformes aient un effet inverse, sous prétexte que les Javanais étaient aussi paresseux et indolents que les autres peuples non-européens (21).

N'y eut-il aucun consensus sur l'esclavage dans les années 1800 ? Entre 1770 et 1800, un glissement se fit jour où les arguments tirés de la Bible et de la théologie chrétienne cédèrent le pas devant les droits naturels, insérés encore et toujours dans un discours à tonalité chrétienne. Mais un tout autre ton se faisait entendre. Les hommes des Lumières adhéraient désormais à

(19) « Egte berigten wegens den Negerhandel », *Bijdragen tot het menselijk geluk*, 1789, vol. I, pp. 306-312 et pp. 417-424.

(20) A. BARRAU, « De waare Staat van de Slaaven-handel, in onze Nederlandsche Colonien », *Bijdragen tot het menselijk geluk*, 1790, vol. III, p. 343, et pp. 381-382.

(21) D. VAN HOGENDORP, « Proeve over den slavenhandel en slavernij in Neerlands-Indië », *Stukken raakende den tegenwoordigen toestand der Bataafsche bezittingen in Oost-Indië en den handel op dezelve*, Den Haag et Delft, 1801. Sur cette question, J. A. SILLEM, *Dirk van Hogendorp (1761-1822)*, Amsterdam, 1890, pp. 54-70.

une religion qui affirmait que Dieu avait créé tous les hommes libres et égaux.

On l'a vu, le débat sur l'esclavage s'inséra dans un contexte colonial. Tout devait être fait pour que soient préservées les colonies, sans quoi l'empire courrait à sa ruine. Après des décades de discussions, les adversaires et les partisans en vinrent à propager un meilleur traitement des esclaves, y compris leur conversion au christianisme. Les abolitionnistes pensaient qu'un meilleur traitement et un meilleur niveau d'éducation prépareraient les esclaves à la liberté, à venir dans un futur proche ou lointain. Les esclavagistes pensaient que c'était la meilleure façon pour rendre les esclaves plus tranquilles, plus obéissants et plus soumis, et peut-être même satisfaits de leur sort. Les obstacles demeuraient les colons, surtout les planteurs, qui s'opposaient à toute tentative pour enseigner aux esclaves la Parole de Dieu ou tout autre chose.

Les abolitionnistes néerlandais ne s'étaient pas réunis et organisés en sociétés, comme ce fut le cas aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en France. Cette absence de structure peut être en partie expliquée par le fait que dans les cercles politiques néerlandais, il n'y avait pas un véritable lobby, représentant les planteurs des colonies néerlandaises, comme ce fut le cas dans le Parlement britannique ou à l'Assemblée constituante, où les intérêts des Indes occidentales étaient défendus, parfois féroce, contre les attaques des abolitionnistes. Dans la République batave, on savait peu qui avait ou non des intérêts financiers ou économiques dans les colonies. Parmi les patriotes des années 1780, certains avaient sans doute des actions dans une des Compagnies des Indes, dans une firme d'armateurs, une entreprise financière ou des plantations coloniales. Pour quelques-uns, cela est certain. D'autres pouvaient avoir de la famille ou être liés à des familles dont les ressources émanaient directement ou indirectement des colonies. Et ceux qui n'en avaient pas pouvaient fort bien adhérer à la notion d'empire et à l'idée que, sans ses possessions d'outre-mer, la République serait un État démembré et sans avenir. Sa prospérité dépendait de ses activités commerciales dans le monde entier. Or, les colonies, l'esclavage, la traite des Noirs en constituaient de précieux éléments.

La culture et l'auto-image néerlandaises peuvent être caractérisées pour ce qui est du XVIII<sup>e</sup> siècle par un sentiment vif de rétrospection ; pas tant dans le sens d'une volonté de revenir en arrière mais plutôt dans le sens d'un questionnement sur les conditions qui avaient permis à la République de devenir l'État glorieux, prospère, libre et protestant qu'elle avait été du XVII<sup>e</sup> siècle à la mi-XVIII<sup>e</sup>. C'est que dans ces années 1770-1790, les débats et les discussions publiques n'étaient préoccupés que d'une chose : le déclin, réel ou ressenti de la société et de l'État néerlandais. Les patriotes insistaient sur le déclin politique et économique, qui, d'après eux, menaçait la République. Ils voyaient pour seules solutions une participation et un

contrôle politiques plus larges et, dans le domaine de l'économie, une libéralisation du commerce sur terre et sur mer. Les solutions invoquées pour parer au déclin étaient souvent de caractère modéré, ce qui était dû en partie aux énormes problèmes auxquels était confronté le pays. Cela ne veut pas dire que le ton ait été pessimiste. Au contraire, « la réponse au déclin pouvait être les Lumières, et, l'instrument, le réarmement moral » (22). La vie culturelle n'était pourtant pas morne dans les années 1780-1800. Mais l'obsession du déclin mena à des réflexions et à des préoccupations centrées sur des problèmes purement *nationaux*, ce qui motive en partie le désintéret croissant pour la question de l'esclavage.

Quoi qu'il en soit, entre 1795 et 1815-1816, les Néerlandais durent dissoudre les deux Compagnies des Indes ; ils perdirent presque toutes leurs colonies qui tombèrent entre les mains des Anglais ; les dettes de l'État s'accrurent ; enfin, ils furent incorporés dans l'Empire français. Durant ces années mouvementées, adversaires et partisans de l'esclavage et de la traite ont dû penser qu'il valait mieux pour l'instant ne pas se préoccuper du problème ; les décisions politiques, quand il y en avait, avaient un caractère pragmatique.

Retournons à ce que Davis appelle l'énigme néerlandaise. Il n'est pas sûr que le cas néerlandais soit si énigmatique. Après tout, les Néerlandais s'étaient eux aussi inspirés des idées éclairées, en vogue à l'époque, comme en témoignent leurs discours politiques ; ils les avaient testées dans leur pratique politique, surtout après 1795. Les possibilités en vue d'un changement de structure de la République - la fédération devenant un État unitaire - et en vue de l'introduction des droits universels étaient limitées et la route qui devait y mener était pavée de conflits et de problèmes.

La proposition de Drescher de prendre en considération les nouveaux modes de mobilisation sociale pour expliquer la montée de l'anti-esclavagisme est tout aussi problématique, quand on l'applique à la République batave de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Néerlandais en effet étaient unanimes sur les problèmes politiques et sociaux. Ils avaient des structures organisationnelles, telles que la presse, les pétitions, les sociétés et les groupes politiques qui devinrent des instruments de pression importants. Mais l'esclavage et l'abolitionnisme ne parvinrent point à gagner le soutien du public, contrairement donc à certaines questions politiques et sociales.

Si l'on compare le cas néerlandais à celui de la Grande-Bretagne et de la France, c'est plutôt l'abolition anglaise qui mérite l'étiquette d'énigmatique. L'abolition de l'esclavage en France était, on le sait, une décision politique, due pour une grande part aux problèmes liés à Saint-Domingue. Et,

(22) N. C. F. VAN SAS, « Vaderlandsliefde, nationalisme en vaderlands gevoel in Nederland, 1770-1813 », *T.v.G.*, 1989, vol. 102, n° 3/4, p. 474.

comme l'ont souligné récemment Dorigny et Gainot, quand la seconde Société des Amis des Noirs se préoccupa du problème colonial, ce fut dans l'espoir de réaliser un ordre colonial nouveau et juste, d'où serait exclu l'esclavage (23). C'est comparable, me semble-t-il, avec ce que souhaitaient les abolitionnistes néerlandais, quand ils concevaient des colonies occidentales et orientales où le travail libre remplacerait l'esclavage et où les anciens esclaves et les indigènes acquerraient la place à laquelle ils avaient droit dans la société coloniale.

En 1814, les Néerlandais abolirent la traite des Noirs, une décision qui ne fut appliquée qu'en-1818. Après le Congrès de Vienne, les Pays-Bas étaient devenus une monarchie et leur territoire s'était accru, car on leur avait concédé les anciens Pays-Bas autrichiens (la Belgique). Sous la pression des Anglais, le nouveau roi, Guillaume I<sup>er</sup> accepta de mettre fin à la traite en échange de cet accroissement. De plus, les Pays-Bas durent céder plusieurs de leurs colonies aux Anglais, qui les occupaient depuis plusieurs années.

## Conclusion

Pour les Néerlandais et les Néerlandaises du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'abolition de la traite et de l'esclavage signifiait en vérité que l'on allait mettre fin à des pratiques inhumaines, incompatibles avec le monde chrétien civilisé. En ce sens, il y eut un glissement : à la conscience pure et simple de l'existence de l'esclavage se substitua l'idée que l'esclavage était condamnable. Mais ces hommes et femmes s'intéressaient-ils réellement au sort des esclaves et des Noirs en général ? Que savaient-ils, eux qui quittaient rarement l'Europe, des réalités ? Ils puisaient leurs informations dans les livres, les articles, les pamphlets et parfois dans les écrits engagés des critiques et des défenseurs de l'esclavage. L'image qui y prédominait était celle d'un peuple primitif, malheureux et victime des marchands d'esclaves européens et des colons. Une autre image, suscitée par la littérature, figurait les Africains comme des êtres grands, beaux et nobles, qui se dressaient contre leurs oppresseurs, mais épargnaient les bons maîtres. Quand on apprit en Europe la révolution de Saint-Domingue, la plupart de ces hommes et femmes furent choqués ; choqués parce que cette révolution ne cadrerait pas avec l'image de victimes, ni avec celle de la noblesse qu'ils avaient conférées aux Noirs. Il n'empêche. Dans les années 1790, les Néerlandais en général acceptaient l'idée que les Droits universels de l'homme concernaient également les non-Européens et les esclaves. Mais, l'opinion pensait aussi qu'ils n'étaient pas encore prêts à entrer dans le monde civilisé. L'éducation et la christianisation y remédieraient.

(23) *La Société des Amis des Noirs (...), op. cit.*, pp. 311-313.

Le discours sur la liberté et sur l'esclavage, on l'a vu, faisait bien souvent partie de l'arsenal rhétorique révolutionnaire, afin de critiquer le Stadhouder et le gouvernement, qui auraient privé de leurs droits politiques des citoyens épris de liberté. C'était aussi un débat académique, ayant peu d'écho auprès du public, comme on l'a vu dans les débats de l'Assemblée nationale de la République batave. Dans les années 1795-1815, du reste, le sujet devint surtout théorique, puisque la plupart des colonies bataves furent conquises par les Anglais.

Le problème des rapports entre abolitionnisme et économie n'est pas plus simple. La protection des colonies était économique en ce sens que les contemporains étaient persuadés que, sans colonies, la République néerlandaise perdrait un secteur économique essentiel. Et, pourtant, l'abolition de la traite et de l'esclavage n'aurait pas en réalité causé une grande perte. Des recherches ont montré que la traite néerlandaise avait régressé dans les années 1780, pendant et après la quatrième guerre anglo-néerlandaise (24). Dans les années 1790, elle fut quasiment nulle. Ce qui n'empêchait donc pas les contemporains de voir l'abolition comme menant à la ruine de l'économie coloniale - dans les Indes occidentales, surtout après la crise financière de 1773. On croyait que les anciens esclaves refuseraient de travailler pour leurs anciens patrons. Du coup, il n'y aurait plus personne pour accomplir le travail. Et ce serait la ruine. Enfin, les images en vigueur sur les non-Européens confortaient l'opinion publique dans la certitude que les esclaves et les Noirs en général étaient incapables de jouir de la liberté et de la civilisation ; qu'ils avaient besoin de guides européens afin de devenir un peuple responsable, travailleur et vertueux, après quoi seulement ils pourraient envisager d'être des citoyens à part entière.

Pour conclure, force est de constater que plusieurs révolutionnaires bataves ont souhaité abolir l'esclavage, mais ils ne purent l'emporter face au consensus de la société et de la politique néerlandaises qui s'y refusaient, du moins à cette date et dans ces circonstances très spécifiques.

(traduction de l'anglais : A. Jourdan)

Angelie SENS  
Musée de la Presse, Amsterdam  
Zeeburger Kade 10  
N. L. - 1019 HA - Amsterdam

(24) VAN DE VOORT, *op. cit.*; POSTMA, *op. cit.*; EMMER, *op. cit.*